

La Côte d'Ivoire a globalement des atouts pour prétendre réaliser son ambition d'atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 avec une volonté politique affirmée. Toutefois, des facteurs endogènes, tels que l'accessibilité, la disponibilité et la fiabilité des données, la non prise en compte des populations vulnérables et les personnes handicapées, l'injustice dans la répartition des ressources financières, la non maîtrise de l'urbanisation, la marginalisation des zones rurales, l'impunité, la violation des droits de l'homme, l'injustice fiscale et le taux élevé d'analphabétisme peuvent remettre gravement en cause cette ambition. En effet, les données financières et statistiques ne sont pas toujours accessibles auprès des administrations déconcentrées rendant difficile le suivi de certains indicateurs.

Le dernier rapport 2017 de la Banque mondiale sur la situation économique en Côte d'Ivoire indique que la progression du taux de croissance sur les sept dernières années pourrait lui permettre de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire d'ici une quinzaine d'années, à condition de promouvoir une économie plus inclusive et de maîtriser son urbanisation rapide.

Par ailleurs, des obstacles demeurent pour une prise en compte des populations à besoins spécifiques avec un nombre élevé de personnes handicapées qui sont hors du système éducatif selon plusieurs sources telles l'OMS, l'UNICEF et la problématique des grossesses en cours de scolarité qui est un frein à la scolarisation et au maintien de la jeune fille à l'école.

Sur ces points ci-dessus énumérés, la société civile invite le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour se donner toutes les chances d'être au rendez-vous de 2030 ?

Statement #2

A la lecture du rapport de la Côte d'Ivoire, nous nous posons la question de savoir si le Gouvernement a mené une évaluation exhaustive des besoins des personnes handicapées pour leur intégration ?

Les personnes handicapées restent invisibles dans la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs de développement comme le démontre le rapport² sous revue. Vu que le fondement des ODD repose sur l'intégration et l'inclusion effectives de tous y compris les personnes handicapées, il serait souhaitable, dans un premier temps, que la Côte d'Ivoire dépose les instruments de ratification du Protocole Facultatif.

Le rapport a manqué de faire ressortir les actions du Gouvernement sur un certain nombre de points tels que : la protection de l'intégrité de la personne ; le droit de ne pas être soumis aux traitements inhumains et dégradants ; l'identification et la prise en charge des enfants handicapés de 0 à 6 ans ; la liberté, la sécurité et l'accès à la justice des personnes handicapées; les statistiques et la collecte des données; le

degré de collaboration pour la mise en application et le suivi au niveau national ; et le travail effectué par les ONG et les Organisations de la Société Civile. A cet effet, l'éducation des personnes handicapées étant laissée aux mains des ONG il serait souhaitable de les impliquer dans la mise en œuvre des actions gouvernementales. L'Etat de Côte d'Ivoire pourrait continuer de faire des efforts pour démontrer sa volonté d'intégrer les personnes handicapées en appliquant les principes de la CDPH et des ODD.